



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Compte-rendu de la table ronde sociale du 7 septembre 2012 entre la ministre de l'écologie, le ministre des transports et les organisations syndicales du MEDDE

Ministère : Mme Batho, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) ; M Cuvillier, Ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche ; Mme Morellet-Steiner, Directrice adjointe du Cabinet MEDDE ; M Ambrosini, Conseiller social du ministre des transports ; M Monteils, Secrétaire général du MEDDE ; Mme Eyssartier, DRH du MEDDE et M Chataigne, chef de services des questions sociales SG/DRH.

Syndicats : CGT : Nicolas Baille ; Willy Garing ; Charles Breuil ; Didier Lassauzay et Nicolas Mayer.
FO ; CFDT ; UNSA et FSU.

*
* *

Suite aux audiences bilatérales de la Ministre de l'écologie avec l'ensemble des organisations syndicales du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) cet été ([cf. compte-rendu CGT de l'audience du 2 août 2012](#)), cette réunion avait pour objet de définir l'agenda social annuel et les premiers arbitrages arrêtés par les ministres.

La ministre Delphine Batho nous précise que l'agenda social qu'elle propose pour le MEDDE s'articulera avec l'agenda social de la fonction publique présenté la ministre Marylise Lebranchu le 4 septembre aux organisations syndicales de la fonction publique.

La ministre Delphine Batho précise qu'elle organisera tous les ans une réunion pour arrêter un agenda social annuel.

Par ailleurs, elle indique que la France est dans un contexte économique très dégradé et qu'il faut en tenir compte. Aussi, les ministères sont dans un cadre budgétaire contraint. Cependant, par rapport à la [lettre de cadrage du Premier ministre de fin juin](#), **elle indique qu'elle a obtenu de Matignon que la réduction initiale des effectifs de 2,5% par an soit ramenée à 1,5%**. Elle affirme que le ministère serait solidaire mais pas sacrifié. Elle indique enfin, qu'un Comité technique ministériel sur le projet de budget 2013-2015 et le triennal 2013-2015 aura lieu le 28 septembre prochain.

Elle nous informe également qu'un rapport du CGEDD lui sera remis fin septembre sur le bilan de la RGPP et les perspectives au MEDDE. De même, il y aura un rapport sur la RGPP et la RéATE fait par une mission d'inspection générale (IGF ; IGAS ; IGA) qui sera présentée par la ministre de la fonction publique aux organisations syndicales le 15 octobre prochain.

Enfin, elle nous informe s'agissant de l'expérimentation dans des DDI et Préfectures de deux régions, suite à une réunion à Matignon le 27 juillet ([cf. le compte-rendu sur le site FNEE-CGT](#)), qu'elle a précisé à la ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat Marylise Lebranchu qu'elle n'y était pas favorable : « *il y a besoin d'une pause dans les réorganisations et je souhaite maintenir des services au niveau départemental* ».

La ministre nous affirme que toute expérimentation serait soumise à une discussion avec les organisations syndicales.

Le ministre Cuvillier est intervenu dans un cadre politique plus large en appuyant sur la nécessité d'une véritable méthode et d'un dialogue social de qualité. Dans le cadre des contraintes budgétaires, il y a aussi nécessité d'afficher des priorités, de déterminer une feuille de route pour la crédibilité du service public.

A ce stade de l'intervention des ministres, la CGT est intervenue.

La CGT rappelle que les personnels attendent un réel changement par rapport aux précédentes politiques. Sur la méthode du dialogue social, la CGT convient qu'il y a une ouverture vers le changement. En revanche, nous avons dénoncé les premiers arbitrages qui ont été fait dans les lettres de cadrage et plafond qui se traduisent par une réduction des moyens budgétaires et humains. De même, la CGT est revenue sur l'expérimentation d'une mutualisation DDI-Préfectures dans deux régions suite à une réunion à Matignon le 27 juillet dernier.

Pour la CGT ces orientations ne marquent pas une rupture avec la politique du précédent gouvernement. Aussi, la CGT a exprimé très clairement qu'elle attend que les ministres annoncent, suite aux bilatérales de cet été, des arbitrages qui soient de nature à répondre aux attentes des personnels.

L'ensemble des organisations syndicales présentes sont ensuite intervenues. Suite à ce tour de table, la ministre Delphine Batho présente les premiers arbitrages : « *le changement vous allez le mesurer aux actes* »

RGPP – RéATE :

La ministre propose une réunion avec les organisations syndicales sur le rapport du CGEDD qu'elle va avoir fin septembre sur le bilan de la RGPP et les perspectives au MEDDE. Cette réunion aura lieu avant celle de la fonction publique du 15 octobre.

Sur l'expérimentation DDI-Préfectures, la ministre rappelle qu'elle a exprimé en réunion interministérielle son désaccord.

Décret « logements de fonction » :

La ministre a obtenu un moratoire pour les voies navigables, pour les autres services des deux ministères et EPA elle va demander lors d'une réunion interministérielle le 12 septembre l'extension de ce moratoire.

Décret relatif aux pouvoirs des préfets concernant l'ADEME :

Ce sujet sera vu lors de la conférence environnementale des 14-15 septembre mais la ministre veut revenir à la situation antérieure. Elle va demander l'abrogation de ce décret.

CEREMA :

La ministre de remet pas en cause [le protocole d'accord signé le 30 janvier 2012](#). Après la conférence environnementale des 14 et 15 septembre, elle recevra le préfigurateur pour lui donner une nouvelle lettre de mission. La ministre réaffirme qu'elle veut maintenir une ingénierie publique forte dans l'urbanisme et le développement durable et un renforcement des liens avec les collectivités locales. En revanche elle n'a pas tranché sur le statut juridique et doit voir sur ce sujet son homologue la ministre de l'égalité des territoires et du logement Cécile Duflot.

Fusion des corps B technique et administratif :

La ministre indique que cette réforme était déjà très engagée. Elle nous informe que l'ensemble des ministres et le Premier ministre viennent de signer les textes. Les décrets NES - fusion B technique et B administratif vont donc être publiés sous peu.

Cependant, la ministre annonce qu'elle n'est pas dans une logique de fusion de corps par principe.

Chantiers prioritaires proposés par la ministre pour construire l'agenda social :

1/ Ouverture d'une table ronde sur le dossier OPA avec accord de la fonction publique

Lancement de la concertation sur la révision de la loi de transfert des Parcs sur l'aspect retraite. Révision du décret statutaire des OPA, le Secrétariat général du ministère a en charge d'organiser une réunion pour la présentation du rapport du CGEDD en présence des rédacteurs au mois d'octobre. Une décision sera prise sur la suite à donner à ce rapport.

La ministre a engagé des discussions avec la fonction publique pour lever le gel des recrutements d'OPA : « *Il s'agit d'une demande des syndicats mais aussi des services* ».

Pour la ministre, l'interdiction de recruter des OPA est purement dogmatique suite au rapport de la Cour des comptes

La CGT est revenue sur l'urgence du dossier OPA notamment sur l'aspect recrutement, création de Parcs dans les DIR, revalorisation salariale et suppression officielle du quota de 35%

2/ Amélioration de la catégorie C administrative

Pour la ministre cette catégorie ne doit pas être oublié aussi il y aura un suivi particulier. Sur le 8^{ème} échelon, elle indique que cela ne relève pas de ses compétences mais de la fonction publique, elle a cependant demandé à la ministre Lebranchu de traité ce sujet. Le ministère pourrait faire des propositions et de fait être un peu pilote sur ce dossier.

La ministre nous informe qu'elle a obtenu l'accord de la fonction publique de geler la PFR pour les catégories C. Elle est d'accord pour faire un bilan sur la PFR des catégories A et B.

Enfin, pour les parcours professionnels, la grille indiciaire, elle indique également que cela relève du ministère de la fonction publique et des discussions prévues dans l'agenda social « *mais je veux être en première ligne dans ce débat* ». Mme Batho a rappelé que le sujet de la catégorie C dans son ensemble était à l'agenda social du Ministère de la fonction publique

La CGT est intervenue pour convenir de la nécessité de travailler sur la catégorie C administrative et technique mais a très vivement exigé l'urgence d'ouvrir le dossier pour les C exploitation qui depuis 1991 n'ont rien obtenu. Le ministre des transports acte la nécessité d'ouvrir un chantier tant sur le catégoriel que sur les conditions de travail.

3/ Réflexion sur les métiers d'ingénieur dans le MEDDE

La ministre indique que le MEDDE et le ministère de l'égalité des territoires et logement (METL) sont les premiers employeurs d'ingénieurs à l'Etat. Elle veut garder l'ensemble des compétences « *je ne suis pas pour avancer à marche forcée sur la fusion* » aussi elle informe qu'à ce stade la fusion des corps d'ingénieurs n'est plus d'actualité ! Enfin, elle participera aux « Assises de l'ingénieur » qui auront lieu au 1^{er} semestre 2013.

4/ Conditions de travail

La ministre indique que la pénibilité et bonification du service actif relèvent de la fonction publique mais le CHSCTM sera sollicité et deux groupes de travail seront mis en place : Pénibilité et Risque psychosociaux.

La ministre précise que ces sujets sont pour elle très importants.

La CGT est intervenue indiquant que le sujet de la pénibilité n'est pas nouveau au ministère. Plusieurs rapports notamment du CCHS ont été produits, par conséquent il n'est pas question de repartir à zéro. L'ensemble des syndicats a rejoint notre exigence. Aussi, la ministre donne son accord pour que sur la base des travaux déjà produits on voit pour la mise en œuvre et les suites à apporter.

La CGT est aussi intervenue pour demander de regarder la question du management dans le ministère.

VNF :

Il n'y aura pas de réduction d'effectif en 2013 et il y aura bien transferts de tous les postes vacants à l'EPA VNF.

Sécurité routière :

La décision du transfert au ministère de l'intérieur est engagée, le ministre des transports assume cette décision.

CIGEM des Attachés :

Le ministère est dans l'attente de la sortie des textes.

Administration de la Mer :

La CGT est intervenue sur la réforme organisationnelle des services de l'administration de la mer pour stigmatiser, une fois encore, le découplage des DIRM et des DDTM qui paralysent les services. La CGT a rappelé son opposition aux DIRM, structures baroques détachées de l'autorité environnementale, les DREAL.

La faiblesse des moyens du programme 205 « Sécurité et Affaires Maritimes », amputé à 60 % par les exonérations de cotisations sociales des amateurs a été évoquée. Le manque de personnel dans les services opérationnels et navigants ainsi que dans les services économiques, de gestion des marins et des navires comme à la plaisance a été mis en avant.

La CGT a illustré que le manque de moyen se traduit par des organisations du travail qui pèsent sur les personnels, la pression sur les agents servant de variable d'ajustement pour pallier le déficit de moyen. L'illégalité des régimes de travail, le recul que constitue le cadrage Ulam en terme de condition de travail, l'absence de cadrage national dans les DIRM, l'inadaptation des RITT (Règlement Intérieurs du Temps de Travail) aux cultures marines a été évoqué. La CGT a demandé que le PV du CCHSCT du 23 juin 2011 au cours duquel avaient été restituées les études sur la pénibilité aux Affaires Maritimes, demandées par la CGT au suite du mouvement social du 23 février 2010 soit enfin diffusé.

Pour les cultures marines, le rappel de la suppression du service actif sans compensation et la promesse du Ministre J.L. Borloo de le restituer, a été évoqué. M. Cuvillier s'est engagé à suivre cette question et à intervenir pour demander le rétablissement pour les 35 agents concernés. La CGT a réitéré sa demande de bonification du service actif pour ceux qui en bénéficient, Mme Batho a rappelé que ce sujet était à l'agenda social du ministère de la fonction publique dès janvier prochain.

Sur l'enseignement maritime, la faiblesse du plan de scolarité des formations, la précarité des contractuels et les manques budgétaires des établissements ont été rappelés.

Sur l'amélioration statutaire des agents, la CGT a rappelé que les syndics des gens de mer sont les seuls personnels de catégorie C du ministère à n'avoir jamais bénéficié d'examen professionnel pour la transformation de leurs postes en catégorie B.

Pour les Inspecteurs des affaires maritimes (IAM), si la CGT se félicite de l'arrêt annoncé du processus de fusion des corps d'ingénieurs, elle a demandé que les 172 IAM intègrent un corps d'ingénieur en reconnaissance de leur formation et de la technicité de leur mission. La situation des corps d'Officier de Port et d'Officier de Port adjoint a été évoquée.

La CGT a rappelée que tous ces sujets seront développés en détail lors de la rencontre prévue d'ici fin septembre lors d'une bilatérale entre la CGT et les Cabinets des ministres.

ATESAT – ADS - Ingénierie publique :

La CGT a demandé que le ministère organise dans les meilleurs délais, car il y a urgence, une réunion sur le devenir des missions notamment sur l'ATESAT et l'ADS.

La ministre indique que ces missions relèvent du ministère de l'égalité des territoires et du logement (METL). Cependant, convenant qu'il y a urgence, elle propose d'organiser une réunion conjointe avec le METL.

Sur l'ingénierie publique il n'y a pas eu de réponse.

D'une façon générale sur les missions, la ministre a renvoyé le débat à la réunion sur le rapport RGPP au MEDDE qui comprendra deux parties :

1^{ère} partie : bilan de la RGPP

2^{ème} partie : proposition de la feuille de route du ministère qui doit être rendu en septembre.

Corps et Etablissements publics Environnement

La ministre annonce sans détour : « *C'est fini le temps des réductions d'effectifs à l'Etat et des augmentations dans les Etablissements publics. Il y a nécessité de répartir l'effort.* »

Concernant l'extension du statut des personnels Agences de l'eau / ONCFS / ONEMA / Conservatoire du littoral / AAMP / Parcs nationaux, la ministre indique qu'en interministérielle le ministère du budget y est opposé. Cependant, il y a « un bleu » de Matignon demandant l'extension pour les catégories A seulement, pour lequel le ministère demande sa mise en œuvre.

Enfin, il y aura bien application du NES pour les TE.

Concernant les Agences de l'eau, la ministre indique ne pas être au courant d'un agenda de transfert de compétences vers les collectivités locales.

La CGT est revenue sur l'application des mesures indiciaires aux contractuels ONEMA de catégorie C selon le protocole JACOB avec rétroactivité (4 ans de retard !). Concernant les ATE-TE, la CGT a réaffirmé son opposition à la fusion avec d'autres corps et l'urgence de revoir le repyramidage et l'amélioration des déroulements de carrière.

Les suites et l'agenda

Suite à la présentation des arbitrages et chantiers prioritaires rendus par les ministres et les réactions et attentes exprimées par les organisations syndicales suite à cette présentation, la ministre Delphine Batho nous informe que d'ici 15 jours une feuille de route sera établie et envoyée aux organisations syndicales. Fin octobre, les ministres recevront à nouveau les organisations syndicales pour arrêter un calendrier de mise en œuvre.

Commentaire CGT

Des avancées dans la méthode et dans le dialogue social. Cependant, il conviendra de voir après les décisions prises sur les différents dossiers sachant que les « contraintes » budgétaires sont « assumées » par les ministres et que certaines décisions ne dépendent pas du ministère.

Des désaccords sont nombreux comme la réduction des effectifs, la question salariale et le devenir de certaines missions.

Il convient également de ne pas oublier les réformes annoncées avec l'acte 3 de la décentralisation et une réforme de l'Etat ainsi que les mesures issues de la conférence environnementale.

[L'appel de la Commission exécutive fédérale à la mobilisation et à la grève le 23 octobre prochain](#) est bien d'actualité pour pousser à la prise en compte des revendications.